



☐ AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☐ AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
☐ AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☐ AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési. ☐

☐

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: ABP Belux sp. a

N° de TVA: 457.551.869

ou n° de la carte d'identité:

Distributeur: Sibelge

Compteur: n°: 0/1000 index:

Type de comptage: ☐ jour ☒ bihoraire ☐ nuit

RAPPORT n°: Poot 991232/1.1

Membre n°:

Installation: Nom:

Adresse: 49 rue de Liedekerke

Date de visite: 27/8/04

Propriétaire ou Mandataire: Tél.:

Nom, Prénom: Spatu 221 b

Adresse: 49 rue de Liedekerke

Demandeur: ABP Belux

Type de visite: ☒ 270 ☐ 271 ☐ 276 RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☐ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: ☒ RGIE art. ☒ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT ☐

Installation conçue pour la tension de 230 V, AC Protection branchement: exu A Type: du

Description du branchement: affair 3 étages Type câble: Section: 8 mm²

Alimentation tableau principal: 2 x 10 mm² Nbre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: 8

Type de prise de terre: figue Résistance de dispersion: 6.3 Ohms Isolement général: 200 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>Detail: voir schéma</u>	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Le différentiel général était - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 01/09/04 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service

Annexes:

VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom: Poot 991232/1.1
N° Agent: 0155

A.B.P. belux s.p.r.l.u.

Electricité Générale

Route de Petit-Roeulx, 132

7090 Braine le Comte

Tel-Fax : 067/444.725. Gsm : 0475/61.52.36.

TVA : BE.457.551.869. – R.C. Mons : 144.492

Enregistrement : BE.457.551.869.03.26.

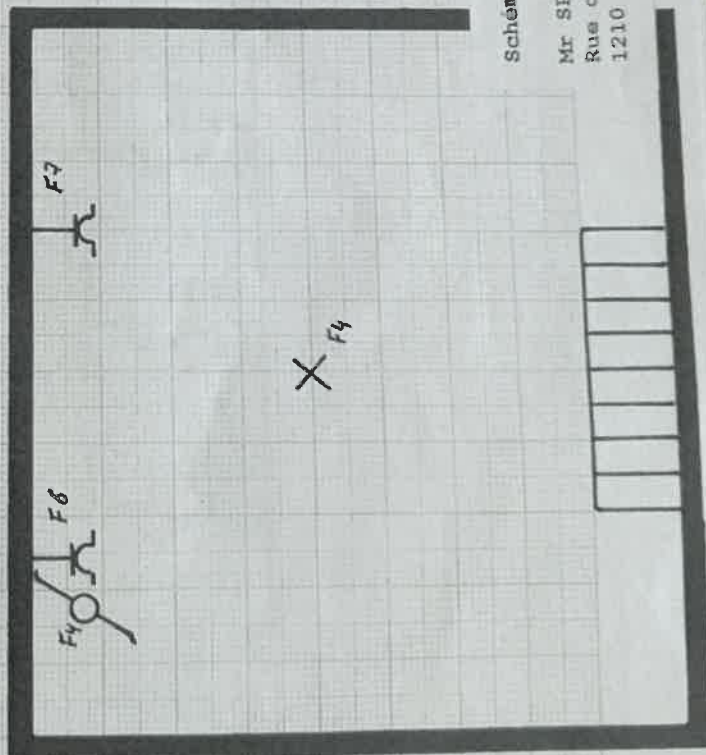
Nouvelle installation électrique

Adresse de l'installation : Mr SPATUZZI G.

Rue de Liedekerke, 47 3^{ème} étage

1210 Bruxelles

Date de réception : 29 Août 2004.



Par : A.B.P. BELUX s.p.r.l.u.
Route de Petit Rosuix 132 Braine le Comte
Tel-Fax : 067/444.725.

Mr SPATUZZI G.
Rue de Liedekerke 49
1210 Bruxelles